



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

DEL-2022-209

L'An deux mille vingt-deux, le quinze septembre, à 10 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 8/9/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents:

Mmes MERMIER, PARIS.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DEAGE, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

Mmes DETURCHE, TARAGON. M. COUTIER.

Etaient absents ou excusés :

Mme DALL'AGLIO.

MM. CHASSAGNE, DAVIET, DESCHAMPS, GILLET, PEUGNIEZ, SADDIER, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, QUESNEL, MM. CHALLEAT, GAL, GRANGE, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS: du SYANE

Membres en exercice : 25 Présents : 14 Représentés par mandat : 3

Objet: CESSION TOTALE D'ACTIFS DE LA SOCIETE ELEMENT ENERGY AU PROFIT DU GROUPE ERM FRANCE SAS - AVENANT DE TRANSFERT POUR LE MARCHE MS 21243

Exposé du Président,

Par délibération du 14 janvier 2022, la Commission d'Appel d'Offre du SYANE a attribué au groupement SYSTRA France SAS/ELEMENT ENERGY un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des schémas directeurs de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public, en tant que coordonnateur d'un groupement de commandes constitué avec d'autres syndicats d'énergie. Ce marché MS 21243 a été notifié le 9 février 2022.

Par acte sous seing privé, la société ELEMENT ENERGY a cédé ses actifs, sises 14, Rue du Vieux Faubourg 59042 LILLE, au groupe ERM France.

Le groupement ERM France SAS se substitue donc à l'entreprise ELEMENT ENERGY pour l'exécution du marché MS 21243 en cours, dont ELEMENT ENERGY était titulaire (en tant que co-traitant du groupement SYSTRA France SAS/ ELEMENT ENERGY).



Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20220915-DEL-2022-209-DE Date de télétransmission : 22/09/2022 Date de réception préfecture : 22/09/2022

Les membres du Bureau sont invités :

- 1. à approuver l'avenant associé à cette substitution,
- 2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

Joël BAUD-GRASSET.